



SECRET PROFESSIONNEL ET PARTAGÉ

PI-F007 V2 29/11/2023

En application de la loi du 04 mars 2002 - Le droit au secret de la vie privée, de l'intimité et par extension au secret médical, est un des droits fondamentaux de la personne



TOUT PUBLIC

En institution



14H

Soit 2 jours



CADRE DE SANTÉ

Assure la formation



1 150 € / JOUR

Soit 2300€ la session



RÉFÉRENT HANDICAP

Véronique Racine



PRÉ REQUIS :

Être acteur du parcours de la personne accompagnée

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Actualiser les connaissances relatives au droit à l'information du patient/résident
- Identifier les informations à risques et mettre en œuvre les mesures de prévention
- Mesurer l'importance du secret partagé
- Définir le rôle de chacun dans la délivrance de l'information : qui dit quoi, à qui ? Et comment ?

CONTENU :

- Les différents aspects du secret professionnel
- Le secret professionnel
 - Qui est soumis au secret professionnel ?
 - Le secret professionnel – la discrétion prof. – l'obligation de réserve – la violation du secret prof.– les dérogations
- Le secret médical
 - Quelles sont les professions soumises au secret médical ?
 - Obligations pénales et déontologiques
 - Les difficultés de préservation du secret médical
 - Communication du dossier médical
- L'éthique professionnelle
 - Distinction entre éthique, déontologie et responsabilités
 - Les différents types de responsabilités : morale, civile, administrative, pénale et disciplinaire
 - À quoi s'engage-t-on dans l'action sociale, éducative ou sanitaire ?
- Le droit des patients
 - La qualité de vie et d'accueil
 - Les chartes de la personne hospitalisée, de la personne dépendante, en fin de vie
 - Les textes règlementaires

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES PARTICIPATIFS :

- Chaque apprenant exprime ses attentes, ses expériences et ses questionnements.
- Apports théoriques.
- Exercices pratiques individuel et/ou en groupe.
- Partage d'expériences et réflexions.



SECRET PROFESSIONNEL ET PARTAGÉ

▶ MODALITÉS :

- DÉROULEMENT : en présentiel ou mixte.
- ÉVALUATION : de vos attentes en amont + des connaissances et des compétences pré test / post test.
- FIN DE FORMATION : nous vous remettons une attestation de participation et d'acquisition des connaissances / compétences.

Le programme détaillé vous sera communiqué après validation de votre inscription, conformément aux critères de l'indicateur 1 du référentiel Qualiopi.



EN CONFORMITÉ AVEC LE RÉFÉRENTIEL HAS - DROITS, EXPRESSION, PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE : RESPECTER LES DROITS FONDAMENTAUX

FORMATIONS INTER-ÉTABLISSEMENTS :

Elle permet aux professionnels de différents établissements de se rencontrer et de partager leur expérience, tout en améliorant leurs compétences professionnelles.

FORMATIONS INTRA-ÉTABLISSEMENTS :

Elle est construite selon les attentes et besoins de l'établissement, permet de travailler sur les documents et/ou matériel internes en appui de la formation pour accompagner les équipes dans leurs montées compétences.